

DECRET N° 2015 - 0603 /P-RM DU 24 SEPTEMBRE 2015

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2015- 0003 / P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre;

Sur proposition du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés membres du Gouvernement en qualité de :

1. Ministre du Développement Rural

Bocary Tréta

2. Ministre de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord

Hamadou Konaté

3. Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières

Me Mohamed Aly Bathily

4. Ministre de la Réconciliation Nationale

Zahabi Ould Sidi Mohamed

5. Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable

Ousmane Koné

6. Ministre de la Défense et des Anciens Combattants

Tiéman Hubert Coulibaly

7. Ministre des Affaires Etrangères

Abdoulaye Diop

8. Ministre de l'Administration Territoriale

Abdoulaye Idrissa Maïga

9. Ministre de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine

Cheickna Seydi Ahamady Diawara

10. Ministre de l'Economie et des Finances

Mamadou Igor Diarra

11. Ministre de l'Economie Numérique, de l'Information et de la Communication, Porte-parole du Gouvernement

Choguel Kokalla Maïga

12. Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile

Colonel Salif TRAORE

13. Ministre de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat

Mohamed Ag Erlaf

14. Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux

Madame Sanogo Aminata Mallé

15. Ministre de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne

Mahamane Baby

16. Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Me Mountaga Tall

17. Ministre de l'Education Nationale

Kénékouo dit Barthélémy Togo

18. Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique

Madame Marie Madeleine Togo

19. Ministre du Commerce et de l'Industrie

Abdel Karim Konaté

20. Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat

Dramane Dembélé

21. Ministre des Maliens de l'Extérieur

Abdourhamane Sylla

22. Ministre de l'Équipement, du Transport et du Désenclavement

Mamadou Hachim Koumaré

23. Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population

Sambel Bana Diallo

24. Ministre du Travail et de la Fonction Publique chargé des Relations avec les Institutions

Madame Diarra Raky Talla

25. Ministre de l'Énergie et de l'Eau

Mamadou Frankaly Kéïta

26. Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

Madame Sangaré Oumou Bah

27. Ministre des Mines

Boubou Cissé

28. Ministre de la Promotion de l'Investissement et du Secteur Privé

Me Mamadou Gaoussou Diarra

29. Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme

Madame N'Diaye Ramatoulaye Diallo

30. Ministre des Affaires Religieuses et du Culte

Thierno Amadou Omar Hass Diallo

31. Ministre des Sports

Housseini Amion Guindo

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret N° 2015-0004/P-RM du 10 janvier 2015 portant nomination des membres du Gouvernement, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 24 septembre 2015

Le Président de la République,

Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre

Modibo KEITA